

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

Délibération : **2022-12- 91**
OBJET : **EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Nomenclature : 6.1.5

En exercice : 26	Le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAudeau, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO
Présents : 19	
Pouvoirs : 7	
Absents : 0	
Votants : 26	
Délibération comportant :	
Annexe :	

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Elisa DRION donne pouvoir à Gil RANNOU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Gwenn BOULZENNEC,

Le ou les membres absent(s) :

Rapporteur : Jean-Marc COLOMBAT

PROJET 1 :

Dans le cadre de l'autorisation préfectorale du 15 juillet 2013 portant autorisation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Treillières et de la politique Municipale en matière de sécurité publique, il est nécessaire de poursuivre le déploiement de la vidéo protection sur le secteur de la Ménardais qui est le second pôle d'habitation de la commune comptant 2 500 Habitants .Cette extension de la vidéoprotection consistera en 2023 à l'installation de trois nouvelles caméras fixes en entrée d'agglomération côté Sautron.

Les trois caméras fixes seront implantées sur le carrefour de la RD 26 et de la route de Sautron, elles rempliront les fonctions suivantes :

- Prévention des cambriolages
- Prévention des vols à la roulotte sur l'axe RD 26
- Protection du mobilier urbain contre les dégradations (arrêt de bus, éclairage public, réseau télécom aérien, signalisation routière)
- Contrôle du flux de circulation et détection des accidents
- Lutte contre les rodéos sauvages, détection des véhicules volés en circulation

Ces caméras couvriront trois axes :

- RD 26 en entrée d'agglomération
- Rue de la Levée des dons en direction du Pigeon blanc
- Rue du Petit bois en direction de Chambouin

PROJET 2 :

Dans le cadre de la sécurisation de la future salle informatique du bâtiment de la Chesnaie, il est nécessaire d'installer une caméra sur la porte d'accès extérieure de la salle afin de sécuriser les installations informatiques.

Vu la présentation faite en commission ressources et citoyenneté du 30 novembre 2022.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER l'installation de trois nouvelles caméras de vidéoprotection sur le domaine public communal sur l'agglomération de la Ménardais**
- **D'APPROUVER l'installation d'une caméra extérieure sur la porte d'accès à la futur salle informatique de la Chesnaie**
- **D'AUTORISER le Maire à signer l'ensemble des actes administratifs nécessaires à la déclaration de ces deux projets d'extension et à solliciter des subventions auprès du Fond Interministériel de Prévention et de la Délinquance**

Délibération adoptée, POUR : 20 voix, CONTRE : 1 voix, ABSTENTION : 5 voix.

Contre : Christian CORDEIRO

Abstention(s) : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN

Pour extrait conforme.

Treillières, le 19 décembre 2022
Alain ROYER, Maire

